

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MAI 2021
--

SEANCE OUVERTE A 20 h 40

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Émeric BOSSIS, M Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Catherine LIGNÉE, Mme Annie VOGNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Émeric BOSSIS

ABSENTE EXCUSÉE: Mme Isabelle WHELAN

Mme Isabelle WHELAN donne procuration à Mme Annie VOGNE.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2021.

2. FINANCEMENT DES TRAVAUX DU PLAN DE RELANCE

Le maire présente l'aspect financement des travaux décidés par le conseil municipal dans le cadre du plan de relance.

Le cout TTC des 6 travaux (appartement mairie, rez de chaussée mairie, façade mairie, fontaine, croix de mission et chemin blanc) s'élève à 78 900 €.

Le montant à charge de la commune sera environ de 20 000 €.

Ce plan de relance constitue une opportunité que le conseil municipal a saisi. Il permet de réaliser des travaux nécessaires tout en limitant l'impact sur notre budget.

21. Travaux réalisés au 1^{er} semestre 2021

- l'appartement et les pièces du rez de chaussée du bâtiment mairie,
- la fontaine et la croix de mission.

Concernant la croix en bois de l'ouvrage croix de mission, Mme Catherine LIGNÉE propose d'assurer la responsabilité de son entretien et de sa remise à niveau. Le conseil municipal accepte la proposition de Mme Catherine Lignée et la remercie de son engagement.

22. Travaux réalisés au 2^{ème} semestre 2021

- la façade de la mairie
- le chemin blanc.

Le maire compte sur une attribution rapide des subventions de manière à éviter de devoir recourir à l'emprunt.

3. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN MENANT AU FOUR DES CANADIENS

Le maire précise que le Conseil départemental a intégré ces travaux dans le dispositif du Plan de Relance. Il est donc nécessaire de solliciter la Communauté de communes pour l'attribution de fonds de concours.

Le maire propose donc de demander à la Communauté de communes l'attribution de fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Préfecture (Detr)	Sollicité	3 529,22 €	25 %
Conseil départemental : Dst relance	Sollicité	3 529,22 €	25 %
Communauté de communes : Fonds de concours	Sollicité	3 529,22 €	25 %
Sous-total		10 587,66 €	
Autofinancement		3 529,24 €	25 %
Coût HT prévisionnel		14 116,90 €	

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) la proposition de demande de subventions à la Communauté de communes pour la réfection du chemin menant au Four des Canadiens sur la base du devis présenté par l'entreprise « Eurovia » pour 14 116,90 € HT et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

Le conseil précise que la réfection consistera à réaliser en 2022 un chemin blanc avec une attention particulière à l'intersection avec le chemin de Fontenette de manière à prévenir l'apport de cailloux sur le chemin de Fontenette.

4. ONF REGARNIS DES PLANTS DES PARCELLES 8 ET 9

Le maire expose la situation suivante :

- en 2019, 2 500 sapins pectinés ont été plantés sur les parcelles 8 et 9,
- durant la sécheresse de 2020, 1 213 sapins pectinés ont été détruits,
- l'arrêté de calamité agricole du 3 mars 2021 exonère l'Onf de la garantie de reprise de 80 %,
- l'ONF propose de prendre en charge gracieusement 50 % des regarnis prévus dans ces parcelles,
- devis Onf : 1 268,74 TTC.

Après débat, le conseil municipal décide à la majorité (6 voix) et 1 abstention (M Émeric BOSSIS) d'accepter le devis de 1 268,74 € TTC de l'ONF pour le regarni de 730 plants dans la parcelle 8 et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

5. TARIF REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM)

Le maire expose la situation suivante :

- La facture 2021 de 5 092 € a été payée au Sictom par la mairie en mars 2021.
- La mairie doit émettre des titres de perception afin de réaliser l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

- L'ACCA génère des ordures ménagères et le maire propose de soumettre l'ACCA à la Reom en considérant qu'elle est équivalente à un foyer.
- Proposition : part foyer à 64 € et part personne à 29 € permettant d'obtenir l'équilibre.

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de :

- fixer la part foyer à 64 € et la part personne à 29 €,
- soumettre l'ACCA à la Reom basée sur une équivalence foyer.

6. CRÉANCES DOUTEUSES

Le Code général des collectivités publiques (CGCT) rend obligatoire la constitution d'une provision comptable pour les créances risquant d'être compromises.

Le maire propose donc d'inscrire chaque année au budget, en dépenses ou en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'inscrire chaque année au budget, en dépenses ou en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions.

7. COMPÉTENCE AUTORITÉ ORGANISATION DE LA MOBILITÉ

Le maire expose la situation suivante :

- En application de la loi d'orientation des mobilités, le conseil communautaire du 11 mars 2021 a délibéré en faveur de la prise de compétence mobilité.
- Les communes doivent délibérer sur la base des propositions de la communauté de communes à savoir prise de compétence dans les domaines des services relatifs aux mobilités actives (marches, vélos, etc...), les services relatifs aux usages partagés des véhicules (covoiturage, autolib, etc), des services de mobilité solidaires pour les personnes vulnérables (Champagnole Nozeroy Jura Séniors, etc...), des services de conseil en mobilité.

Après débat, le conseil municipal décide à la majorité (6 voix) et 1 contre (Nicolas BOOS) de donner son accord pour que la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura puisse exercer la compétence mobilité dans les conditions décrites précédemment.

8. ÉLECTIONS DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX

Elles auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Il est nécessaire de constituer 2 bureaux de vote et c'est la raison pour laquelle il est fait appel au volontariat pour assurer la fonction d'assesseur.

Un planning permettant le fonctionnement des 2 bureaux de vote de 8h à 18h est établi par tranches de 2 heures.

9. CARTES JEUNES

Le maire propose, comme les années précédentes, la gratuité des « cartes jeunes » au bénéfice des habitants de la commune de moins de 30 ans qui en font la demande.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) d'accepter cette proposition.

10. LOCATION APPARTEMENT ÉTAGE MAIRIE

Le maire présente les dossiers de 3 postulants :

M. Quentin DUBOUCHET
M. et Mme Bertrand NICOD
Mme Ingrid COMTE

Les 3 dossiers sont analysés comme recevables.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) :

- d'attribuer le logement de l'étage du bâtiment mairie à Mme Ingrid COMTE,
- de fixer le loyer mensuel à 420 €,
- de fixer les charges mensuelles à 130 €

Il charge le maire d'établir les documents nécessaires.

11. DIVERS

10.1 Balayage du chemin de Fontenette

Il sera effectué par M Nicolas BOOS et Émeric BOSSIS.

10.2 Campagne électorale

M Clément PERNOT et Mme Eloïse SCHNEIDER, candidats conseillers départementaux, seront à la mairie de la commune lundi 7 juin à 15h. Les habitants sont invités à cette réunion. Les gestes barrière seront à respecter en particulier en ce qui concerne le port du masque.

10.3 Manifestation d'été

Une manifestation est envisagée dimanche 8 août 2021 au Four des Canadiens. Un sondage sera effectué afin de statuer le 27 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire
Jacques HUGON

